

VERNEY-CARRON S.A.
SOCIÉTÉ ANONYME À DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE AU CAPITAL DE 1 738 563,20 €
SIÈGE SOCIAL : 54, BOULEVARD THIERS
42000 ST ETIENNE
574 501 557 RCS SAINT ETIENNE

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 11 JUILLET 2022

Exercice clos le 28 février 2022

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 28 février 2022, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Les comptes annuels comprennent le compte de résultat, le bilan et l'annexe.

En application des dispositions des articles L.225-100 alinéa 2 et L.232-1-II et R.225-102 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, les résultats de cette activité, les progrès réalisés ou les difficultés rencontrées, les perspectives d'avenir, les événements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice et les activités de la société en matière de recherche et de développement.

En application des dispositions de l'article L.225-100-1, notre rapport contient également une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires, assortie des indicateurs clefs de performance de nature financière et, le cas échéant, de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société et enfin une description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée.

Un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices vous est présenté.

Nous vous donnons en outre les informations rendues obligatoires par les textes en vigueur et nous sommes prêts à vous fournir toutes précisions et tous renseignements complémentaires.

En application des dispositions des articles L.225-37 et L.225-68 du Code de Commerce vous est également présenté un rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil de surveillance.

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce, votre Commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité et à la sincérité des comptes annuels qui vous sont présentés et à la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice.

En application des dispositions de l'article L.225-88 alinéa 3 du Code de Commerce, votre Commissaire aux comptes vous présentera également son rapport sur les conventions réglementées intervenues entre la société et les personnes désignées par les textes en vigueur.

Le présent rapport ainsi que ceux du Commissaire aux comptes de même que les comptes annuels ont été mis à votre disposition dans les conditions et les délais prévus par la Loi.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Toutefois, nous vous précisons que l'exercice précédent avait eu une durée exceptionnelle de 14 mois, contre une durée normale de 12 mois pour l'exercice écoulé.

Au cours de l'exercice clos le 28 février 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 7 901 242 € contre 9 262 081 € pour l'exercice précédent, soit une variation *pro rata temporis* de -0,47%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 296 937 € contre 386 568 €.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 2 921 041 € contre 2 655 820 €.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 3 269 310 € contre 3 094 242 €.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 99 434 € contre 141 249 €.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 2 590 363 € contre 3 451 984 €.

Le montant des charges sociales s'élève à 1 068 428 € contre 1 298 225 €.

L'effectif salarié moyen s'élève à 69 contre 76 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 397 010 € contre 428 071 €.

Le montant des autres charges s'élève à 25 036 € contre 63 550 €.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 10 370 625 € contre 11 133 144 €.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -2 172 445 € contre -1 484 494 €.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -122 164 € (-131 166 € pour l'exercice précédent), il s'établit à -2 294 609 € contre -1 615 661 €.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à 60 615 € contre -440 268 €.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à -166 471 € contre -211 340 €.

Le résultat de l'exercice clos le 28 février 2022 se solde ainsi par une perte de -2 067 522,65 € contre une perte de -1 844 589,57 € pour l'exercice précédent.

Au 28 février 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 13 711 200 € contre 14 738 889 € pour l'exercice précédent.

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice / Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

L'exercice a été marqué par un chiffre d'affaires en retrait de -1.360k€ par rapport à l'exercice clos au 28 février 2021, -14,70 %, et s'élève à 7.901k€.

En ramenant arithmétiquement le chiffre d'affaires de l'exercice clos au 28 février 2021 sur 12 mois, cet exercice clos au 28 février 2022 a ainsi été marqué par un chiffre d'affaires en retrait de -38k€, soit -0,5 %.

L'activité de la société reste en effet très impactée par la crise COVID-19 et notamment s'agissant de l'activité VERNEY-CARRON SECURITY (fermeture des administrations étrangères, difficultés export, etc...)

La production progresse fortement (+8%) pour s'établir à 7829k€.

Le taux de marge brute diminue (-7points) à 56,5% de la production par rapport à l'exercice clos au 28 février 2021.

Cette baisse est la conséquence de la hausse du coût des matières et également de la sous-traitance.

Le taux de marge sur coûts variables tient compte des commissions, honoraires export, ainsi que des frais de transports. Par rapport à l'exercice clos le 28 février 2021, il baisse de -6,3 points. Ces dernières années, les frais de commercialisation sont moins importants sur la période compte tenu de la baisse des ventes de produits VCS plus « coûteux » en commissions, honoraires et frais de transports.

La production immobilisée (Frais de R&D) s'élève à 166k€.

En cumul, les charges de personnel représentent 47% de la production, contre 57% pour l'exercice clos au 28 février 2021. Elles représentent globalement 3703k€, contre 4801k€ en N-1.

Les transferts de charges de personnel productifs et non productifs (59+50k€) comprennent notamment des indemnités journalières, chômage partiel, remboursement IDR, avantage en nature, les aides apprentis.

Les charges de structure s'élèvent à 2110k€ et représentent 27% de la production, contre 23% pour l'exercice clos au 28 février 2021.

Les dépréciations de l'exercice sont relatives aux dotations/reprises de dépréciations sur créances douteuses (-107k€ en valeur nette), et sur stocks (+9k€).

Au regard de ce qui précède, le résultat d'exploitation ressort à - 2172k€.

Le résultat financier, quant à lui, s'élève à -122k€, réparti comme suit :

- intérêts sur emprunts (20k€),
- sur billets (16k€),
- sur découverts (42k€),
- sur escomptes accordés (25k€),
- sur dépréciation des titres Wildshare (20k€)).

Le résultat exceptionnel s'établit quant à lui à +61k€.

Les crédits d'impôts 2021 s'élèvent respectivement à 74k€ (CIR), 78k€ (CII) et 15k€ (CIMA).

Dans ces conditions, le résultat net ressort à -2.067k€.

S'agissant du bilan de la Société, peuvent être faits les commentaires suivants :

- Les immobilisations (en valeur nette) passent de 4751k€ à la clôture de l'exercice clos le 28 février 2021 à 4965k€ à la clôture de l'exercice clos au 28 février 2022, du fait de la production immobilisée (166k€) des acquisitions (481k€), des cessions (-149k€) et des dotations de l'exercice (285k€) ;
- On relève également la légère diminution du stock (-143k€) (-2%) et la forte baisse des créances clients (-422k€) (-47 %) ;
- Les autres créances progressent (+207k€) notamment sous l'effet de la progression des paiements fournisseurs avant expéditions (+77k€) et des créances de TVA (+149k€) ;
- Les disponibilités (hors découverts) s'élèvent à 772k€ contre 1676k€ en N-1 ;
- Les capitaux propres diminuent de -2067k€ (perte de la période). Ils s'élèvent à 4413k€ à la clôture de l'exercice ;
- Absence de provisions pour risques et charges ;

- Les dettes financières s’élèvent à 6226 k€, elles correspondent à des emprunts (1 891 k€), des billets de trésorerie (2 813 k€), et des découverts bancaires (1 521 k€) ;
- Les autres dettes sont relatives principalement aux dettes fiscales et sociales (elles passent de 1299k€ à 1971k€).

Principaux risques et incertitudes

Depuis le 15 septembre 2021, un plan de sauvegarde a été ouvert au bénéfice de la Société, cette dernière rencontrant d’importantes difficultés financières aux fins de faire face à son passif, notamment bancaire, ensuite de la crise de la COVID-19 et de la baisse de son activité, notamment sur les marchés VCS (VERNEY-CARRON SECURITY) et VCM (VERNEY-CARRON MANUFACTURE).

Nous vous précisons que la période d’observation initiale a été prorogée jusqu’à la prochaine audience du Tribunal de Commerce qui doit avoir lieu le 22 juin 2022 en vue de solliciter l’homologation du projet de plan de sauvegarde.

La société reste attentive à la crise internationale liée à la guerre en Ukraine qui a d’ores et déjà des conséquences sur l’économie nationale et internationale.

Utilisation des instruments financiers

La société est cotée sur le marché « EURONEXT ACCESS » depuis de très nombreuses années et se conforme à la réglementation applicable à cette place financière.

Elle n’a recours, à date, tant en qualité d’émetteur que de souscripteur, à aucun instrument financier particuliers.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 28 février 2022, date de la clôture de l'exercice, il est à noter que la société est entrée dans une procédure d’adossement avec la société CYBERGUN, Société Anonyme au capital de 10.448.981,51 €, dont le siège social est à SURESNES (92150), 40 Boulevard Henri Sellier, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 337 643 795.

Il est ainsi envisagé une prise de contrôle de la Société avec un plan de financement de l’ordre de 22 M€ comprenant le désendettement de la Société et la reconstitution des stocks et des investissements dans le matériel et la communication.

C’est ainsi que la Société a d’ores et déjà régularisé une fraction de la documentation juridique afférente à la réalisation de l’opération, tout ceci reste toutefois conditionné à l’accord du Tribunal.

Activité en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a engagé des dépenses de recherche et de développement sur l’ensemble des marchés adressés par la Société.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le démarrage d’activité au cours du premier trimestre 2022 est dans la moyenne des 5 dernières années et ce malgré des mois de Janvier et Février 2022 en deçà de 2021.

Au titre du mois de mars 2022, il est relevé une belle progression

- de la branche VERNEY-CARRON MANUFACTURE du fait (i) du marché qui est porteur et (ii) d’un effet nouveautés,
- et de la branche VERNEY-CARRON NEGOCE (ajout de Bergara dans les produits).

A l’inverse, il est relevé une forte baisse de la branche VERNEY-CARRON COLLECTION laquelle s’explique par des difficultés rencontrées dans la mobilisation du personnel lequel est occupé par la production sur d’autres branches.

S'agissant des branches VERNEY-CARRON SECURITY & VERNEY-CARRON DEFENSE, leurs activités respectives fluctuent au gré des commandes administratives.

Un ralentissement de l'activité est attendu sur le mois d'avril (le CA visé est de 680K€ vs 816K€ budgété).

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés contrôlées

1. En application des dispositions de l'article L.233-6 alinéa 1 du Code de Commerce, nous devons vous rendre compte :

- 1.1. des prises de participation intervenues au cours de l'exercice écoulé dans des sociétés ayant leur siège social en France et représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital des dites sociétés.
- 1.2. des prises de contrôles intervenues au cours de l'exercice écoulé dans des sociétés ayant leur siège social en France. (Nous vous rappelons qu'une société est considérée comme en contrôlant une autre, lorsqu'elle s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L.233-3 I du Code de Commerce)

2. En application des dispositions de l'article L 233-6 alinéa 2 du Code de Commerce, nous devons vous rendre compte de l'activité et des résultats :

- des filiales de la société (détention de plus de la moitié du capital – article L 233-1),
- des sociétés qu'elle contrôle au sens des dispositions de l'article L 233-3 I.

Prise de participations

Nous vous précisons que la Société n'a procédé, au cours de l'exercice écoulé, à aucune prise de participation

Participations

Société SERENICITY

A la clôture de l'exercice la société détenait 24,71 % du capital de la société **SERENICITY**, Société par actions simplifiée au capital de 141.991 euros, dont le siège social est 54 Boulevard Thiers - 42000 SAINT ETIENNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 840 439 194, qui a pour activité « La création, la commercialisation et l'intégration d'outils relatifs à la résilience des territoires dans les domaines de la cyber sécurité, de la sécurité physique et de leur écosystème, avec pour objectif l'amélioration de la tranquillité urbaine, de la qualité de vie et de la qualité des infrastructures, à l'exclusion de la fabrication et de la commercialisation de toute arme, sous quelque forme que ce soit ; l'éditorialisation des espaces publics ; la conception et la commercialisation d'outils d'analyse et de prise de décision assistés par intelligence artificielle et relatifs à la résilience des territoires ».

La situation de la société SERENICITY, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, fait apparaître :

- un chiffre d'affaires à 206 K€,
- et un résultat net négatif de -132K€.

Il convient de préciser qu'il a été opéré, au sein de la société SERENICITY *une augmentation de capital devenue définitive en juillet 2021, entraînant la dilution de la participation de la Société au capital de la société SERENICITY, ramenant celle-ci de 27,63 % à 24,71 %.*

Société FORGE ET COUTELLERIE

A la clôture de l'exercice la société détenait 17,83 % du capital de la société FORGE ET COUTELLERIE, Société par Actions Simplifiée au capital de 70.100 €, dont le siège social est situé à NOIRETABLE (42440), 2 Rue du Vimont, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 887 902 138, qui a pour activité « Toutes opérations industrielles et commerciales se rattachant à la forge, le découpage, l'estampage et généralement le façonnage et l'usinage de tous métaux ou alliages avec traitements thermiques de surface et autres de quelque nature qu'ils soient ; la finition et le négoce de tous articles de coutellerie... »

La situation de la société FORGE ET COUTELLERIE, au cours de son premier exercice clos le 31 décembre 2021, fait apparaître :

- un chiffre d'affaires à 840 K€,
- et un résultat net positif de +39K€.

SUCCURSALES

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, II du Code de commerce, nous vous indiquons que notre Société ne dispose d'aucune succursale.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, I et II du Code de commerce, les règles d'information en matière de délais de règlements des fournisseurs et des clients ont évolué à compter des exercices ouverts depuis le 1er juillet 2016. Une information doit être communiquée au titre des factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme est échu.

Les outils de gestion actuellement en place dans notre société ne permettent pas de dégager les informations par échéances échues avec suffisamment de précision. Le module développé et présent dans la dernière mise à jour du logiciel n'est toujours pas opérationnel à ce jour.

PRÊTS CONSENTIS PAR LA SOCIÉTÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-6, 3 bis du Code monétaire et financier, nous vous indiquons que notre Société n'a consenti aucun prêt à moins de trois ans à des sociétés avec lesquelles elle entretient des liens économiques.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de -2 067 522,65 €.

Nous vous proposons de bien vouloir imputer la perte de l'exercice clos le 28 février 2022 en totalité sur le compte « Autres Réserves ».

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Observations du comité social et économique

Nous vous informons qu'en application des dispositions des articles L. 2312-24 à L. 2312-27 du Code du travail, le comité social et économique a été régulièrement consulté sur les orientations stratégiques de l'entreprise, sa situation économique et financière, sa politique sociale, les conditions de travail et l'emploi et qu'il n'a transmis aucun avis au Conseil de surveillance.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

SITUATION DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nous vous précisons qu'aucun mandat de membre du Conseil de surveillance n'est arrivé à expiration.

SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire

Le mandat de la société BM AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, le Conseil de surveillance propose aux actionnaires, en application des dispositions de l'article L. 225-228 du Code de commerce, de la renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 28 février 2028.

Le Directoire vous invite, après la lecture de ces différents rapports, à vous prononcer sur les résolutions qui sont soumises à votre vote.

Le Directoire
Jean VERNEY-CARRON